

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 11/4/9 DOSSIER N°7177	FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGMENT (FDSH) : COLLEGES DE DUN-LE-PALESTEL, JULES MAROUZEAU, BOUSSAC ET CHENERAILLES
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGMENT (FDSH)
: COLLEGES DE DUN-le-PALESTEL, JULES MAROUZEAU, BOUSSAC ET
CHENERAILLES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH) ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/4/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder aux collèges Benjamin Bord de Dun-le-Palestel, Jules Marouzeau de Guéret, Henri Judet de Boussac et Simone Veil de Chénérailles, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes pour un montant de **3 966 €**.

Collège	Opération	Dépense éligible en TTC	Taux proposé	Montant subvention accordée
Collège Benjamin Bord de Dun-Le-Palestel	Réparation chambre froide BOF(beurre, œuf, fromage)	565,14 €	30 %	170,00 €
Collège Jules Marouzeau de Guéret	Achat d'un chariots à assiettes	1 627,20 €	50 %	814,00 €
	Réparation chambre froide viandes	2 322,64 €		1 161,00 €
	Achat d'un mixeur	1 211,45 €		606,00 €
Collège Henri Judet de Boussac	Réparation chambre froide négative	963,60 €	50 %	482,00 €
Collège Simone Veil de Chénérailles	Réparation chambre froide négative	1 466,16 €	50 %	733,00 €

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget 2025 ; sous l'imputation suivante : chapitre 65, article 657381, fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET